

Adresse du bâtiment : \_\_\_\_\_

Propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse de correspondance : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

---

Par la présente, je certifie que le compteur d'eau, fourni par la Ville de Sept-Îles, a été installé conformément aux normes établies au guide d'installation et selon les directives du fournisseur. De plus, je confirme que l'installation respecte le règlement sur les compteurs d'eau de la Ville de Sept-Îles.

---

- Un DAr était déjà présent et fonctionnel
- Nous avons effectué l'installation d'un DAr
- Le propriétaire a refusé l'installation d'un DAr obligatoire depuis 2008 selon le Code de plomberie du Québec (en cas de refus, la Ville avisera la Régie du bâtiment du Québec)

Diamètre de la conduite (en mm) \_\_\_\_\_

Conduite de dérivation installée  Oui  Non  
(nécessaire pour conduite de 38 mm et plus)

---

**Plombier certifié membre en règle de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (MMTQ)**

Nom du plombier : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Formulaire à retourner à la Ville par le propriétaire de l'immeuble (dans les délais prescrits)**

Service de l'Ingénierie  
Michel Tardif  
601, boul. des Montagnais  
Sept-Îles (Québec) G4R 2R4  
[compteurs@ville.sept-iles.qc.ca](mailto:compteurs@ville.sept-iles.qc.ca)